

La Section
germanophone
de
Fontainebleau

depuis 1957



Section germanophone de Fontainebleau

Section germanophone – Deutschsprachige Abteilung

Ecole Elémentaire Internationale Léonard de Vinci
Collège d'Etat International
Lycée Francois Ier

48 rue Guérin
F - 77300 Fontainebleau
Tel/ Fax: +33 (0) 1 64 22 15 13
Email: deutsche-abteilung@asgf.com

ASGF
Association des
Amis de la Section Germanophone de Fontainebleau

Site internet: www.aasgf.com

Edition Janvier 2008

AU SOMMAIRE

Introduction

1 Historique

2 Une structure d'accueil

3 Le cursus

4 L'enseignement

(objectifs, contenu de l'enseignement, activités et manifestations extra-scolaire)

5 Les enseignants

6 Les élèves (critères, conditions et procédures d'admission)

7 Les parents

8 L'organisation de la section

BIENVENUE A FONTAINEBLEAU

Fontainebleau est une petite ville empreinte d'histoire et de culture nichée au cœur d'une des plus belles forêts de France. Elle offre un cadre et une qualité de vie rare en région parisienne, fort appréciés des familles.

Situé à **60 km au sud de Paris**, Fontainebleau est desservi par la SNCF (environ 40 mn de Paris - Gare de Lyon).

Fontainebleau bénéficie, grâce à la présence de l'INSEAD (une Business School à la renommée mondiale) et d'autres entreprises internationales implantées dans la région, d'**un environnement exceptionnellement cosmopolite**.

La section germanophone est rattachée à trois établissements publics français réunis sur le même site:

- l'Ecole Elémentaire Internationale Léonard de Vinci (enfants de 6 à 11 ans, du CP au CM2) ;
- le Collège d'Etat International (enfants de 11 à 15 ans, de la 6^{ème} à la 3^{ème});
- le Lycée François Ier (de 15 à 18 ans, de la 2^{nde} à la Terminale).

La Section Germanophone propose toutes les classes du CP à la Terminale.

Le fonctionnement de la section se conforme à la réglementation en vigueur donnée par l'Education Nationale.

La section a reçu l'**homologation internationale** officielle du Ministère de l'Education Nationale en septembre 2004 et est reconnue par l'État allemand depuis juillet 2005.

Remarques :

- 1) Les établissements possèdent également une section anglophone.
- 2) Pour les plus petits, il existe à Fontainebleau **un jardin d'enfants international privé** avec une section germanophone et une section anglophone.

1 Historique

La section germanophone de Fontainebleau a été fondée en 1957 pour les enfants du personnel de l'OTAN alors basé à Fontainebleau.

La délégation militaire allemande et le centre logistique de la Bundeswehr y étant restés basés, la section germanophone s'est maintenue malgré le départ du quartier général de l'OTAN à la fin des années 60.

Le financement de la section, assuré depuis 1957 par le Ministère Allemand de la Défense a été repris fin juin 2002 par les parents d'élèves organisés en association loi de 1901 : l'Association des Amis de la Section Germanophone de Fontainebleau (ASGF).

2 Une structure d'accueil

La section germanophone de Fontainebleau joue un rôle essentiel pour les enfants de familles biculturelles, françaises ou étrangères, qui vivent en France, y reviennent, s'y installent ou qui sont de passage.

Elle leur propose une structure d'accueil, d'enseignement, et de transition dans des établissements de l'Education Nationale française.

Les élèves qui quittent la France sont capables de poursuivre leur scolarité dans un pays germanophone.

3 Le cursus

La section germanophone offre **une éducation en langue maternelle allemande** de l'école élémentaire au lycée.

Les élèves de la section **sont intégrés dans les classes du système français**, où ils côtoient (en dehors des heures hebdomadaires d'enseignement en allemand) les élèves de la section anglophone et les francophones.

Les élèves de 3^{ème} préparent le brevet à option internationale.

Les élèves de terminale de la Section Germanophone passent depuis 2007 l'Option Internationale du Baccalauréat (OIB) et valident ainsi leur cursus scolaire par un diplôme prestigieux reconnu par la France et l'Allemagne.

Particularité :

Les élèves qui arrivent de l'étranger, et dont le niveau de connaissance du français est insuffisant peuvent bénéficier à l'école élémentaire et au collège d'**un enseignement spécifique de mise à niveau (le programme Français langue étrangère)**, dispensé par des enseignants de l'Education Nationale.

Les enfants bénéficient en primaire d'une heure de cours par jour avec un professeur spécialisé. Ce dernier travaille en étroite collaboration avec les enseignants des enfants concernés.

Au collège, les élèves peuvent participer à un programme de français langue étrangère dont le nombre d'heures est variable.

Cet enseignement a pour objectif de mettre à niveau ces élèves et de les familiariser au système scolaire français.

4 L'enseignement

Les objectifs :

L'objectif principal de la section est de dispenser **un enseignement en langue allemande** répondant aux critères pédagogiques d'un enseignement de qualité et permettant aux enfants pratiquant la langue allemande de maintenir et d'approfondir leur niveau de connaissance de la langue et de la culture germanique.

Les autres objectifs :

- développer un bon niveau de compétence en allemand parlé et écrit ;
- initier, maintenir et approfondir une connaissance et une compréhension de la culture germanique, passée et présente ;
- **favoriser l'intégration des élèves de la Section dans le système éducatif et culturel français ;**
- **assurer la compatibilité de l'enseignement donné avec une intégration des élèves dans le système éducatif germanophone.**
- faciliter le développement social des élèves dans un contexte multiculturel et favoriser leur compréhension et tolérance mutuelles ;

Le contenu de l'enseignement

Le contenu pédagogique du programme est basé sur les programmes d'enseignement de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Les manuels scolaires sont les mêmes que ceux utilisés dans le système scolaire allemand.

En primaire, les élèves bénéficient de **6 heures de cours hebdomadaires intégrées dans l'emploi du temps : 4 heures de langue**, essentiellement centrées sur l'apprentissage de la lecture et de la rédaction, et **2 heures d'activités d'éveil** du CP au CM1, de géographie en CM2.

De la 6^{ème} à la 2^{nde}, les élèves suivent **4 heures par semaine d'allemand et de littérature allemande et 2 heures d'histoire en langue allemande** (2 autres heures d'histoire sont assurées par les enseignants français).

En Première et Terminale, les élèves bénéficient de 4 heures par semaine d'allemand et 4 heures d'histoire/géographie nécessaire à la préparation de l'Option Internationale du Baccalauréat.

L'OIB :

Le baccalauréat français avec l'option internationale est un diplôme exigeant et prestigieux qui sanctionne les études en section internationale. Le baccalauréat français peut être passé dans toutes les séries littéraire, économique et scientifique. Les élèves de la section germanophone ajoutent à ces épreuves celles de l'OIB soit la littérature allemande orale et écrite, l'histoire et la géographie. Les autorités allemandes sont associées à l'examen, cautionnent et garantissent un niveau équivalent à celui des meilleurs élèves de leurs pays.

Il en résulte soit une double certification (par exemple, baccalauréat-Abitur allemand), soit des facilités d'accès dans les grandes universités étrangères. Celles-ci résultent, nonobstant les modalités particulières à chaque université, du renom de ce diplôme et des établissements qui y préparent.

Pour les études en France, il est de plus en plus apprécié, y compris dans les classes préparatoires, car il atteste non seulement une double culture mais une réelle puissance de travail et une véritable polyvalence (par exemple, en série S, des qualités littéraires s'ajoutent aux exigences mathématiques et scientifiques du baccalauréat normal).

Activités et manifestations extra-scolaires

En plus de ces cours, les élèves de l'école élémentaire ont la possibilité de participer aux activités extra-scolaires proposées en langue allemande (club d'échecs, activités manuelles, jeux de société).

Un atelier d'anglais est également proposé aux élèves du primaire.

La section organise un accueil le midi pour les enfants qui ne peuvent pas aller à la cantine.

Les particularités culturelles sont vécues par les enfants au travers des fêtes et des activités (un cortège pour la « Saint-Martin » avec des lanternes, une fête de Noël, une « Schultüte » pour le premier jour des CP, le bricolage pour l'avent, le carnaval, les préparatifs de Pâques...). Avant les grandes vacances, l'ensemble de l'école organise une kermesse. De plus, les élèves assistent à des spectacles de théâtres et à des projections de films en langue allemande.

5 Les enseignants

Les cours de la section germanophone (allemand et activités d'éveil en primaire, littérature allemande et histoire au collège et au lycée) sont dispensés par des **professeurs de langue maternelle allemande qui ont les diplômes et l'expérience requise pour enseigner à l'École élémentaire, au Collège et au Lycée.**

Pour les autres matières, le programme français officiel est suivi : il est dispensé par des professeurs de l'Education Nationale.

6 Les élèves

La section compte actuellement environ 100 élèves. Ses effectifs augmentent de façon régulière.

Les critères d'admission

Conformément à l'arrêté du 28 septembre 2006 les critères d'admission de la section sont les suivants :

- Pour les élèves Français, être issus d'une section internationale de collège ou de lycée ou avoir effectué tout ou partie de leur scolarité en allemand ou attester d'un niveau suffisant en allemand.
- Pour les élèves étrangers, attester d'une connaissance suffisante de la langue allemande et du français.

Remarque :

Seuls les enfants résidant dans le département Seine-et-Marne (77) peuvent être admis à l'école élémentaire.

La Procédure d'admission

Quelle que soit la classe, l'admission dans la section germanophone se fait **sur test oral et écrit**, à l'exception du CP où le test est uniquement oral. **Les tests sont réalisés entre février et avril de chaque année**, exceptionnellement à d'autres moments sur demande.

Des documents attestant de la scolarité antérieure de l'enfant doivent être fournis.

L'admission des élèves dans la section germanophone se fait sur décision du chef d'établissement, représentant l'inspecteur d'académie. Le chef d'établissement prend l'avis de la directrice pédagogique et s'assure de la possibilité pour l'élève de suivre les cours en français.

Pour l'école primaire l'inscription sera faite auprès de la Mairie de Fontainebleau une fois l'admission prononcée dans la section germanophone.

7 Les Parents

Les parents doivent s'engager à créer un environnement d'apprentissage motivant pour l'enfant et garantir une exposition suffisante à la langue allemande (lecture, télévision, séjours linguistiques par exemple pendant les vacances...).

L'existence de la section germanophone de Fontainebleau repose sur **l'engagement de parents bénévoles.**

L'investissement des parents dans la vie de l'association est nécessaire et constitue une aide indispensable pour le développement de la section germanophone.

8 L'organisation de l'association

L'ASGF (association des Amis de la Section Germanophone de Fontainebleau) est organisée en **association à but non lucratif**. Ses membres sont les parents d'élèves et les membres d'honneur ou bienfaiteurs.

L'ASGF est régie par un Conseil d'administration dont les membres bénévoles sont élus par les membres de l'association réunis en Assemblée générale.

Les contributions financières des membres de l'association sont consacrées à la rémunération des enseignants de la section et aux frais de gestion.

Le rôle de l'ASGF

- **recherche, collecte et gestion des fonds** nécessaires au fonctionnement de la section ;
- **définition du budget de fonctionnement de la section ;**
- **recrutement et gestion des salariés** (personnel d'enseignement et personnel administratif) ;
- organisation en collaboration avec le corps enseignant des **manifestations extra-scolaires (fêtes, activités et sorties)**